

# Partage

BULLETIN DE NOUVELLES DU SECAAR

N° 164

## ► ÉDITO

La terre est un bien commun que Dieu a donné à tous les hommes pour la garder et pour la cultiver. Normalement, chacun devrait avoir son lopin de terre là où Dieu l'a placé. En Afrique, beaucoup de personnes ignorent la valeur de la terre que Dieu leur a donnée et sont sous informées sur les richesses de leur propre terre. Par ailleurs, ceux qui ont la connaissance convoitent les terres des autres. Chez nous en RDC à l'Est du pays, des villages entiers ont été éliminés à cause de la richesse de leur sous-sol que les villageois ignoraient jusqu'à leur mort.

Au lieu du droit humain, c'est la loi de la jungle qui est appliquée. Les plus forts accaparent la terre des plus faibles, ces derniers ont beau crier, leur voix est étouffée par l'argent de la corruption. Personne ne les entend sauf leur Créateur, le Dieu qui leur avait donné cette terre convoitée. Nous revivons souvent l'histoire de la vigne de Naboth et de la conduite criminelle de Jézabel et d'Achab dans 1 Rois 21. Dieu traite Achab de voleur et d'assassin ; car ce dernier a accaparé la vigne de Naboth et l'a éliminé physiquement.

Achab pensait être au-dessus de la loi et du droit humain, mais le jugement de Dieu ne l'a pas épargné. Le respect et la considération de l'autre devraient nous conduire à aimer notre prochain comme nous-mêmes, à considérer le bonheur de l'autre et à l'aider à se développer.

Il n'est pas trop tard pour parler en faveur de ceux qui sont exploités par les plus forts.

Il n'est pas trop tard pour aider les plus faibles à rentrer dans leur droit, et pour leur restituer les terres... ►

**RÉDIGÉ PAR HÉLÈNE ALEMUSUEY**  
DIRECTRICE DE L'ASSOCIATION BANAYA KIVUVU,  
MEMBRE DU SECAAR.



## SOMMAIRE

- Édito p1
- La vie du Secaar p2
- Thématique Droits Humains p3
- La Terre en Partage p3
- Accaparement des terres p4&5
- Témoignage : L'histoire de Junior Batu p7
- Prochainement p6

# LA VIE AU SECAAR

## L'AMBASSADEUR DE FRANCE À BOLOU

Le 30 septembre 2015, toute l'équipe du secrétariat exécutif du Secaar se déplaçait dans le canton de Bolou, à l'ouest de la ville de Tsévié, à 50 km au nord de Lomé. C'était le jour de la cérémonie d'inauguration des trois fours à poteries des villages du canton, organisée par le Secaar et l'ONG Synpa-Togo. Cette dernière avait été rejointe en 2013 par le Secaar pour appuyer la filière de poterie des femmes de Bolou, alors en berne. La poterie à Bolou, pourtant fameuse, n'arrivait plus à supporter les besoins des villages du canton en raison de techniques obsolètes, notamment, celle de la cuisson des pots à ciel ouvert, qui rendait les femmes malades, autant qu'elle dégradait l'environnement. Le Secaar a ainsi encadré la construction de trois fours à poterie qui permettent une cuisson saine tout en améliorant la qualité des pots. Le Secaar avait bénéficié pour ce projet d'un appui du service de coopération de l'ambassade de France au Togo. De ce fait, l'ambassadeur de France au Togo ainsi que l'attachée culturelle de l'ambassade étaient présents à l'évènement. Dans son discours, l'ambassadeur a insisté sur la nécessité de vendre les pots à un prix qui permette aux femmes de Bolou de vivre décemment et de pouvoir envoyer leurs enfants à l'école. ►



Coupure du ruban avec l'Ambassadeur de France et la présidente de la coopérative de la filière de poterie.

## RÉUNION DU BUREAU

Du 26 au 28 octobre 2015 le bureau du Secaar s'est réuni au secrétariat exécutif à Lomé. Deux fois par an, les quatre membres du bureau se réunissent pour mettre en application les recommandations du COS\* et faire suivre les décisions au secrétariat exécutif. Cette réunion était l'occasion, entre autres, d'aborder le programme et le budget pour 2016. En avril 2016, se tiendra la prochaine réunion du bureau, cette fois-ci à Porto Novo, au Bénin. ►

\*Conseil d'Orientation et de Suivi, Assemblée générale du Secaar tenue tous les 2 ans.



Les membres du bureau avec le secrétaire exécutif et le responsable administratif et financier en réunion de travail.



# THÉMATIQUE DROITS HUMAINS

## LA TERRE EN PARTAGE

### REPLACER LES QUESTIONS DES DROITS FONCIERS DANS LE CADRE GÉNÉRAL DES DROITS DE L'HOMME

Garantir un accès rationnel et équitable à la terre a rarement été considéré dans une perspective internationale des droits de l'homme. Pourtant, selon le principe du bien commun, la terre constitue, comme toute ressource naturelle, une part de notre patrimoine commun, indispensable à la vie par les moyens d'existence qu'elle procure. Ainsi, toute perspective de développement intégral et de paix sociale (stabilité et sécurité) ne se réalise pas sans une justice distributive de ce droit fondamental et inaliénable.

### TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE L'ÉQUITÉ ET LE RENDEMENT EN MATIÈRE DE POLITIQUE FONCIÈRE D'OCCUPATION ET D'EXPLOITATION DU SOL

L'accès à la terre est un droit reconnu comme tel dans de nombreux pays mais sa mise en œuvre est bloquée (confiscations des terres, droit inadapté, pouvoir de l'argent, etc.)

La plupart des systèmes législatifs nationaux sur cette question soulignent deux principes de base qui régissent la propriété foncière : le droit à la propriété privée d'une part et le droit à tout État à être un acteur foncier public d'intérêt général.

Le manque d'équité des systèmes de répartition des terres cultivables pousse à rechercher des alternatives à ces deux principes:

- La terre comme ressource à « fonction sociale »,
- Les concepts de « temps immémorial » et les revendications de terre des ancêtres,
- Le droit des femmes à la terre,
- Des droits collectifs à l'utilisation et/ou la possession de la terre,
- Une action préférentielle pour les plus pauvres.

### EN GUISE DE CONCLUSION

Si la promulgation de droits à la terre ne saurait être la panacée en matière d'équité sociale et de réduction de la pauvreté, elle ouvre une discussion sur les droits des peuples et sur les obligations des États. On peut affirmer que les régimes de dénis et violations des biens fonciers dont sont victimes les uns et de passe-droits et impunités dont bénéficient les autres, concourent au maintien des populations pauvres dans leur condition.

Rappelons-nous que Dieu dénie ainsi toute prétention de propriété absolue comme le souligne le verset 23 du chapitre 25 du Lévitique : « La terre ne se vendra pas à titre définitif : le pays m'appartient, et vous êtes chez moi des immigrés et des résidents temporaires. » ►

**RÉDIGÉ PAR FRANÇOIS FOUCHIER,  
REPRÉSENTANT LE DÉFAP, SERVICE PROTESTANT DE MISSION, MEMBRE DU SECAAR**



## ACCAPAREMENT DES TERRES LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DÉNONCENT...

Afin de réduire ses importations d'huile de palme (115 000 tonnes par an), l'État Camerounais a cédé plusieurs dizaines de milliers d'hectares de terres agricoles aux investisseurs étrangers, qui piétinent les droits des populations riveraines, déplacées ou transformées en ouvriers dans les plantations.

### CONCESSIONS AVANTAGEUSES POUR LES INVESTISSEURS

Le Centre pour l'environnement et le développement (CED), une ONG camerounaise a dénoncé la concession de 73 086 hectares accordée par l'État, le 17 septembre 2009, à la société américaine SG Sustainable Oils Cameroon PLC (SGSOC) filiale de l'entreprise américaine Heracles Farms. La concession a une durée de 99 ans. Le loyer du terrain est de \$1/ha pour les terres mises en valeur et de \$0,5 /ha seulement pour les terres non mises en valeur. 25 000 riverains sont affectés par le projet . SGSOC vise la production de 400 000 tonnes d'huile de palme et la création de 7 500 emplois. Selon le rapport de CED, la SGOC bénéficiera d'une exonération d'impôts sur une période de 10 ans, sera dispensée du paiement des droits de douanes et de certains coûts de sécurité sociale pendant les 99 ans du projet. En outre, la convention d'établissement stipule que l'État camerounais fournira tous les documents et autorisations nécessaires à la SGSOC pour qu'elle puisse bénéficier des crédits carbone sur la superficie concédée.

Un autre cas d'accaparement de terres agricoles au Cameroun dénoncé par le Réseau pour l'Action Collective Transnationale (ReACT\*), est la concession

de 43 700 ha à la Socfin, une holding luxembourgeoise, dont le capital est détenu à 40 % par le groupe Bolloré. La Socfin opère au Cameroun à travers deux filiales : la Société camerounaise des palmeraies (SOCAPALM) et la Société africaine forestière et agricole du Cameroun (SAFACAM). Ces dernières produisent et commercialisent l'huile de palme et l'Hévea.

### CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL EXÉCRABLES

D'après les organisations de la société civile, La SOCAPALM, implantée à Mbongo, Dibombari, Mbambou, Edéa, Kienké et Eséka, est source de problèmes sociaux et écologiques importants. La plantation (à l'époque étatique) a confisqué sans compensation des terres appartenant coutumièrement aux populations locales (pygmées bagyeli et bantoues) et son expansion se fait au prix des écosystèmes adjacents dont dépendent ces mêmes populations. Leur mode de vie traditionnel est donc devenu difficile et aucune alternative viable n'est facilitée. La SOCAPALM fait venir ses ouvriers (3 200) d'autres régions du Cameroun et les loge dans des campements situés dans la plantation. Les conditions de vie et de travail y sont exécrables : baraquements et latrines collectives insalubres, manque d'accès régulier à l'eau et à l'électricité, travaux pour la plupart temporaires et à des salaires extrêmement bas, etc. Environ 3000 ouvriers sous-traités travaillent six jours par semaine et parfois de 6h à 18h, sans protection adéquate, pour environ 1,6 euro par jour - et ce, seulement quand les sous-traitants (2338) n'oublent pas de les payer. Face à cela, grèves et protestations se sont multipliées. En outre, les produits agrochimiques utilisés dans la monoculture et les rejets de son usine à Kienké polluent massivement les cours d'eau avoisinants.

## INITIATIVES DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Face au phénomène grandissant de la cession massive des terres agricoles, des initiatives de lutte sont prises par nombre d'organisations de la société civile. Une alliance internationale des riverains des plantations Socfin Bolloré est née sur l'incitation de ReACT. En Afrique Centrale, à l'initiative de la Fondation Friedrich Ebert Stiftung (Cameroun), un collectif d'ONG a élaboré un " document cadre de plaidoyer pour une réforme du régime juridique des cessions de terres à grande échelle en Afrique centrale ", en 2012. Dans la même année, en Afrique de l'Ouest, la Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain (COPAGEN) a mené une " étude participative sur les acquisitions massives de terres agricoles en Afrique de l'Ouest et leur impact sur l'agriculture familiale et la sécurité alimentaire des populations locales ".►

\*Réseau d'appui à l'organisation des travailleurs et citoyens du monde. C'est une organisation non gouvernementale

RÉDIGÉ PAR CLAUDE NWAFO  
PERSONNE RESSOURCE POUR LE SECAAR

### ACCAPAREMENT DES TERRES



Pour approfondir le sujet :

1- Document cadre de plaidoyer pour une réforme du régime juridique des cessions de terres à grande échelle en Afrique centrale

téléchargeable

<http://library.fes.de/pdf-files/bueros/kamerun/09570.pdf>

2- Résultats de l'étude inventaire participatif sur les acquisitions massives des terres en Afrique de l'Ouest

9 rapports pays téléchargeables

<http://terres-copagen.inadesfo.net/Resultats-de-l-etude-inventaire>

3- Manuel sur l'accaparement des terres publié par le Réseau Foi et Justice Afrique-Europe (AEFJN)

téléchargeable

<http://www.aefjn.be/tfiles/aefjn-files/publications/Manuel%20FR/>

[Manuel%20sur%20la%20justice%20economique%20-%20AEFJN/Accaparement%20des%20terres.pdf](http://www.aefjn.be/tfiles/aefjn-files/publications/Manuel%20FR/Manuel%20sur%20la%20justice%20economique%20-%20AEFJN/Accaparement%20des%20terres.pdf)

## ACCAPAREMENT DES TERRES, PARLONS-EN!

La terre est un moyen fondamental de production surtout en milieu rural. Il est difficile, sans la terre, pour un agriculteur, de satisfaire ses besoins de production. Les formes d'accaparement souvent relevées sont, d'une part, l'achat des grands domaines par les industriels, en complicité avec les nationaux ou les pouvoirs publics. D'autre part, les riches des villes qui achètent des grands domaines dans les villages, rendant les paysans sans terre dans leur propre village.

À plus forte raison, il est encore plus difficile pour une femme agricultrice de faire valoir ses droits à la terre. En effet, l'accaparement de la terre par les hommes dans les familles africaines est moins décrié, mais pas moins grave. Les femmes ont très peu accès à la terre dû à des préjugés socioculturels. Il arrive que les discussions sur la question d'accès à la terre pour une femme ne soient même pas permises dans les familles africaines. Pourtant, un arsenal juridique de la question est mis en place dans beaucoup de pays africains, mais la situation n'est guère heureuse.

Travaillons-y pour bouger ces droits, pour que l'accès à la terre soit équitable dans les familles entre les genres masculin et féminin. Car ce droit à la propriété de la terre par les femmes est une fois encore en jeu. Ce droit banni ou foulé aux pieds, est un obstacle au développement de nos communautés voire de l'économie familiale. ►

RÉDIGÉ PAR SIMPLICE AGBAVON,  
SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DU SECAAR

## OUVRIERS DE L'ÉTAT OU PRODUCTEURS AGRICOLES ?

" MAIS, LE CONTEXTE DE TRAVAIL DANS LA FILIÈRE COTON MONTRÉ QUE LE PRODUCTEUR N'A PAS LA LIBERTÉ D'UN PRODUCTEUR "

À Tchawassaga, localité située à environ 600 km au Nord Ouest du Bénin, la campagne agricole 2014 a été très défavorable aux producteurs. Les prix affichés par les services compétents au début de cette campagne, au moment de l'octroi des intrants, étaient les suivants :

À la culture, pour 100 kg d'engrais chimique, le producteur devait payer 10 000 FCFA, soit 100 Francs le kilos. Pour la récolte, le producteur allait vendre 1 kilos de graine de coton pour 265 Francs. À la fin de cette campagne agricole, c'est-à-dire à la récolte des capsules de coton, les producteurs, à leur grande surprise, ont découvert une modification unilatérale des prix qui sont devenus 14 000 FCFA l'achat d'un sac d'engrais chimique de 100 kilos, soit 140 francs par kilos, contre un prix affiché de 250 Francs la vente d'un kilo de graines de coton. La conséquence de cette situation est toute simple mais dramatique, un endettement des producteurs, pour la plupart totalement déroutés dans leurs prévisions de campagne.

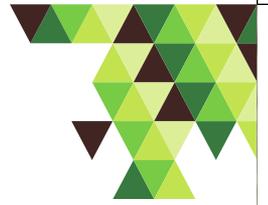
Ainsi, nous entendons souvent dire " Nous sommes des producteurs du coton " nous laissant croire à une certaine sécurité de l'emploi. Mais, le contexte de travail dans la filière coton montre que le producteur n'a pas la liberté d'un producteur. Il prend les intrants (semences et engrais chimiques) auprès des services de l'État, pour faire le coton, officiellement, culture industrielle, mais il fera aussi un peu et discrètement les cultures vivrières comme le maïs par exemple. Même la gestion de l'exploitation est influencée par les services d'État au point où l'exploitant n'est même pas en mesure d'organiser sa propre exploitation agricole. De vastes superficies complètement dénudées, sans ou presque sans arbres sont mises en valeur, en cultures pures selon les pratiques voulues par ces services. Ces sites de cultures de coton laissent place à une culture pure avec labour motorisé et toutes ses conséquences. Les producteurs restent fortement dépendant du système et ne peuvent pas refuser de faire le coton car ils seraient dépourvus de moyens propres pour acheter l'engrais et autres intrants de production vivrière détenus par l'État.

Cette situation en soi n'est pas favorable aux producteurs et se trouve aggravée par les spéculations des services en charge de la filière.

Nous pouvons nous demander s'ils sont réellement des producteurs qui peuvent décider de l'organisation de leur production ou des ouvriers qui travaillent pour certains services ? Il nous semble que malgré la spécificité de la filière, ces paysans devraient avoir un droit à organiser leur production en adoptant des pratiques convenables pour leur exploitation et qui sécurisent de façon durable la fertilité de leurs terres cultivables. Si le producteur avait toute sa souveraineté, il pourrait faire des embocagements des sites exploités pour maintenir ce site en bon état de fertilité durable. Où en est leur droit pour leur propre organisation de la production ?

Les organisations d'appui ont un travail à faire dans ce sens pour, à la fois, sensibiliser les pouvoirs publics et aussi rendre conscients les producteurs pour ne pas brader ce droit au profit des intérêts immédiats, des intérêts qui ne tiennent pas compte véritablement de la protection de leurs moyens précieux de subsistance qui est la terre. ►

**RÉDIGÉ PAR SIMPLICE AGBAVON,  
SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DU SECAAR**



# TÉMOIGNAGE

## HISTOIRE DE JUNIOR BATU

" Après avoir passé plusieurs années dans la rue, j'ai été accueilli au centre Mbongwana puis inscrit au centre de rattrapage scolaire. C'est à partir de ce centre que je suis entré en contact avec Banaya Kivuvu qui m'a pris en charge et a accepté de m'inscrire à l'école normale.

Avec mes nouveaux frères, nous sommes resté en paix pendant un temps et nous avons tous intégré la maison de l'Espoir en 2007, avec d'autres enfants Kivuvu qui venaient du centre Mbongwana. Mais nos différents comportements ont commencé à influencer la vie à la maison de l'Espoir et à détériorer la bonne marche de la maison. Par exemple : le vol, l'entêtement et le refus de travailler, l'impolitesse, la désobéissance, fumer du chanvre ou la cigarette et prendre l'alcool, le mensonge, le refus de partir à l'église, fuir volontairement l'école etc.

Chacun de nous se comportait d'une manière ou d'une autre. Pour ma part, je fumais et prenais de l'alcool, je manifestais l'impolitesse, le manque de respect à l'égard de certains éducateurs et responsables de la maison.

C'est en 2010 et 2011 lorsque je devais me préparer aux examens d'État (bac), que je pris conscience de mon état et me décidai à changer.

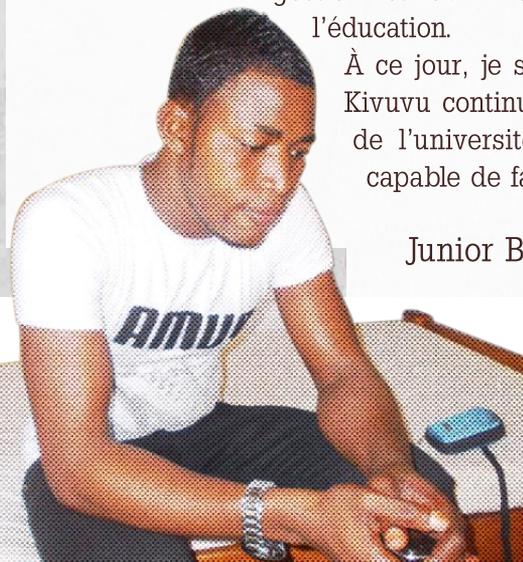
Voulez-vous savoir la suite ? Ok, j'avais déjà de l'argent et tout les atouts pour quitter la maison de l'Espoir mais j'avais peur de rester pour la première fois dans ma vie seul, loin des autres et de mes responsables. Devenir responsable, se prendre en charge, se punir, se priver de certaines libertés et de certains besoins personnels, je n'avais pas d'autres choix que d'affronter cette réalité et me prendre en main.

Avec l'aide d'un éducateur et du Seigneur, j'ai pu trouver un appartement non loin de l'UPN mais cela ne suffisait pas, je devais chaque jour travailler dans ma cabine et aller suivre les cours à l'université, quelle occupation ! Au début c'était très difficile pour moi de m'adapter à cette nouvelle expérience de vie, je suis même tombé plusieurs fois malade ; Maman Mouna et Frère Paulin étaient dérangés presque chaque jour au téléphone pour m'aider à trouver des solutions à certains problèmes rencontrés. Ils m'encourageaient par leurs conseils et priaient le Seigneur pour moi.

J'ai pu tenir le coup jusqu'à ce que le Seigneur m'ait aidé à trouver un autre lieu pour mon travail et je me suis stabilisé. Malgré les difficultés, j'ai réussi ma première année à l'université avec 60% en gestion et administration scolaire dans la faculté de psychologie et sciences de l'éducation.

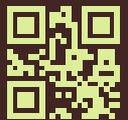
À ce jour, je suis capable de payer seul le logement, l'eau et l'électricité et Banaya Kivuvu continue de m'accompagner et à me payer la nourriture du mois et les frais de l'université. Merci seigneur pour Banaya Kivuvu et pour tout ce que je suis capable de faire seul. " ►

Junior BATU



L'association Banaya Kivuvu qui signifie " Enfants de l'espoir " est une association de droit congolais sans but lucratif créé en 2003 par Héléne ALEMUSUEY, sociologue congolaise. Cette association qui se situe dans la ville de Kinshasa, s'engage en faveur des enfants des rues ou en rupture familiale et des femmes prostituées des milieux pauvres de la ville, pour leur réinsertion socio-professionnelle en vue de les préparer à jouer un rôle positif dans la société.

Pour en savoir plus :  
[www.kivuvu.net](http://www.kivuvu.net)



TÉMOIGNAGE RECUEILLI PAR HÉLÈNE ALEMUSUEY  
DIRECTRICE DE L'ASSOCIATION BANAYA KIVUVU EN RDC  
ET MEMBRE SUPPLÉANTE DU BUREAU DU SECAAR

# PROCHAINEMENT

## Les activités à venir du Secaar

- ▶ Atelier de capitalisation d'expériences des paysans et responsables dans le cadre du programme de promotion de la sécurité alimentaire au Togo et Bénin (Fin novembre-début décembre),
- ▶ Rencontre des membres de la Plate forme Afrique Centrale Sud/RDC,
- ▶ Finalisation et validation des documents de planification du Secaar pour l'année 2016,
- ▶ Des nouveaux projets/programmes en vue,
  - Promotion de la Souveraineté alimentaire et création des fermes agroécologiques au Togo et Bénin (2016-2018),
  - Traduction de l'outil EPRACCC en « Ewé » en 2016,
- ▶ Atelier de formation des chargés de programme des organisations de développement en Afrique sur les « Conseils en gestion des exploitations » par AGRISUD de France (Avril 2016),
- ▶ Atelier de formation pratique sur l'outil EPRACC Niveau 2 en Afrique de l'Ouest au Burkina Faso (Février 2016).

Retrouvez les dernières nouvelles du Secaar sur notre site internet : [www.secaar.org](http://www.secaar.org)

Le Secaar est une Association regroupant dix-neuf Églises et organisations d'Afrique et d'Europe. Fondé en 1988, le Secaar constitue un réseau engagé dans la promotion d'un développement intégral.

### CONTACT

Secaar

Secrétariat de Lomé

149, rue de l'Ogou Kodjoviakopé

01 B.P. 3011

Lomé 01 Togo

Tél. : 00228 22 20 28 20

[secretariat@secaar.org](mailto:secretariat@secaar.org)

[www.secaar.org](http://www.secaar.org)



## LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION SECAAR

Église Protestante Méthodiste du Bénin (EPMB)

Église Évangélique des Assemblées de Dieu (EEAD/BUPDOS)

Alliance Missionnaire Internationale (AMI)

Église Évangélique du Cameroun (EEC)

Église Protestante Africaine (EPA)

Cercle International pour la Promotion de la Création (CIPCRE)

Groupement d'Initiative Communautaire TerrEspoir (GIC TerrEspoir)

Église Méthodiste Unie de Côte d'Ivoire (EMUCI)

Service Protestant de Mission (DEFAP)

Union Fraternelle des Églises Baptistes (UFEB)

Communauté Baptiste du Congo-Ouest (CBCO / ACDI)

Centre Régional d'Appui et de Formation pour le Développement (CRAFOD)

Département Missionnaire (DM-Echange et mission)

Église Évangélique Presbytérienne du Togo (EEPT)

Association des Églises de la

Coopération Tchadienne (AECET)

Association Banaya Kivuvu République démocratique du Congo

Solidarité-Entraide-Libéralité (Sel Bénin)

Association Protestante d'entraide du Sénégal (APES)

Église Méthodiste du Togo (EMT)

Rédaction

Hélène Alemusuey, Claude Nwafo, François Fouchier, Simplicie Agbavon

Relecture

Edem Sowu

Impression

Numéri'Print (Lomé Togo)

Numéro n° 164

Parution 2 fois par an